

Fribourg, 28 mai 2018

Avant-projet de loi sur la politique foncière active cantonale (LPFA)

Prise de position du PLRF

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, ci-après, la prise de position du PLRF sur l'objet cité en titre.

1. Introduction

Tout le monde est d'accord sur la nécessité de la politique foncière active. Aujourd'hui, un projet nous est soumis avec une proposition concrète permettant enfin de passer de la parole aux actes. S'il est perfectible, il permet dans tous les cas d'avancer. De manière globale, le projet crée un bon outil de promotion économique pour notre canton. Dans la prise de position qui suit, le PLRF avance quelques éléments qui pourraient améliorer encore ce projet.

2. Considérations générales

Sur l'ensemble du projet en consultation, le PLRF apporte les considérations suivantes :

- Le projet a pour objectif de permettre l'arrivée d'entreprises à haute valeur ajoutée. Le PLR est d'avis que la notion « d'intérêt économique prépondérant pour le canton » serait plus pertinente que celle de haute valeur ajoutée. En effet, certaines entreprises créent de nombreux emplois qui pourraient être qualifiés a priori sans haute valeur ajoutée et de notre point de vue, il ne faut à ce sujet pas oublier le tissu économique local.
- Sur ce point, le PLRF rappelle qu'il faut rester attentif aux entreprises existantes dans notre canton dans le cadre des réflexions et démarches. La politique foncière active a pour objectif d'accueillir des grandes entreprises mais le tissu économique est fait de PME. Il est ainsi important de ne pas opposer les PME aux grandes entreprises.
- Enfin, le PLRF rend attentif au fait que l'on souhaite débloquer des montants considérables pour avoir des terrains à disposition permettant d'accueillir de nouvelles entreprises mais nous avons,

Créons les solutions

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65



dans notre canton, également des entreprises existantes qui veulent se développer mais ne le peuvent pas, car leurs projets d'agrandissement sont bloqués à la DAEC. Il conviendrait d'être également réactif dans ce domaine-là et ne pas se concentrer uniquement sur la mise à disposition de terrains.

Enfin, il est judicieux que l'Etat tienne un inventaire des terrains en zone d'activité mais en parallèle, un inventaire des terrains en mains de l'Etat de Fribourg serait également utile.

3. Mise en place d'un établissement autonome

Le PLRF salue la volonté de créer un établissement autonome permettant d'être réactif et insiste sur la nécessité de travailler main dans la main avec la Promotion économique. En effet, gérer les terrains n'est pas une tâche de la Promotion économique et doit clairement être confiée à un établissement autonome.

Autre condition importante à nos yeux : cet établissement doit collaborer très étroitement avec les régions qui bénéficieront de compétences étendues en aménagement du territoire selon le nouveau Plan directeur cantonal. L'aspect régional est fondamental car il faut pouvoir acquérir du terrain en zone stratégique mais pas exclusivement, si l'on veut pouvoir ensuite faire des échanges. Cela favorise la flexibilité et permet aussi de trouver des synergies au niveau des échanges afin de pouvoir relocaliser les terrains à la bonne place.

Enfin, nous pensons qu'à terme, l'établissement autonome devrait être propriétaire des terrains.

4. Conseil d'administration

Au niveau de la constitution du Conseil d'administration composé de sept personnes, nous estimons suffisant que le Conseil d'Etat soit représenté par deux et non pas trois Conseillers d'Etat, soit le Conseiller d'Etat en charge de la DAEC et celui de la DEE qui ont un lien privilégié avec l'aménagement du territoire et l'économie et les entreprises.

Le PLRF estime qu'il n'est pas nécessaire que le département des finances (DFIN) soit représenté au sein du Conseil d'administration car il gère déjà le Fonds de politique foncière active et cela pourrait constituer le cas échéant un conflit d'intérêt.

En plus de ces deux Conseillers d'Etats, deux députés devraient siéger au sein du Conseil d'administration ainsi qu'un représentant des régions (un Préfet qui est en principe président de l'Association régionale ou un manager/secrétaire régional).

D'autre part, il nous semble indispensable d'associer deux représentants des organisations économiques (la FPE, l'UPCF ou la CCIF) à ce Conseil d'administration afin d'avoir une représentation de l'économie



privée et pas uniquement des autorités publiques. Cette dernière représentation permettra d'avoir un lien utile avec les entreprises et de connaître leurs besoins concrets.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

AU NOM DU PLR.LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG

Sébastien Dorthe
Président

Savio Michellod
Secrétaire général

Contacts :

Nadine Gobet : 079 418 46 27

Romain Collaud : 079 796 96 94

Markus Ith : 079 669 96 37